

Objectif	➤ L'opérateur (trice) exerce son métier dans des locaux hautement sécurisés équipés de système de réception et traitement des alarmes ou d'informations d'alerte appelés : station de télésurveillance ou station centrale de télésurveillance. Il (elle) assure à l'aide de moyens électroniques et informatiques la surveillance à distance des biens et des personnes
Pré requis obligatoires	➤ Être titulaire d'un titre délivré par le CNAPS valide
Lieu	➤ Panthera formation // Chambéry
Durée totale indicative	➤ 156 heures
Horaires	➤ De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Participants	➤ 12 stagiaires maximum
Public	➤ Toute personne souhaitant exercer le métier d'agent de télésurveillance
Délai d'inscription	➤ Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation

Responsable Pédagogique	➤ Benoit MARCHAND
--------------------------------	-------------------

Méthode pédagogique et organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo • Logiciel pédagogique de télésurveillance • Matériel de secourisme, incendie • Système de vidéoprotection pédagogique • Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques, travail en groupe et en face à face
--	--

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Compétences ou capacités évaluées (Ministère de l'intérieur arrêté du 30.01.2013 art. 5,6 et 7 paru au J.O.)

1 CADRE GENERAL Règlementaire

- Définir l'environnement juridique de la sécurité privée
- Appliquer la gestion des premiers secours
- Appliquer la gestion des risques et des situations conflictuelles
- Transmettre des consignes et informations

2 CADRE PROFESSIONNEL

- Reconnaître et maîtriser la gestion des risques
- Distinguer les fonctions d'une station centrale de télésurveillance
- Identifier les systèmes de sécurité électroniques
- Maîtriser la structure des traitements
- Maîtriser le comportement vis à vis du client
- Maîtriser les applications opérationnelles La Télésurveillance :
- Prendre et clôturer sa vacation
- Prendre en compte les messages apparus sur son poste d'exploitation et les gérer selon les procédures établies et les consignes contractualisées Déclencher l'intervention des personnes habilitées et des services compétents en cas d'alerte ou d'anomalies
- S'assurer de retour à la normalité de fonctionnement des systèmes de sécurité
- Rendre compte
- Veiller au fonctionnement et à la sécurité de la station centrale
- Réceptionner et traiter les appels téléphoniques La Vidéoprotection/Vidéosurveillance :
- Contrôler les accès d'un site par visualisation ou codification
- Exploiter les images issues du système et en cas d'anomalie, appliquer l'action appropriée en conformité avec les procédures en vigueur et les consignes préalablement déterminées
- Rendre compte

Evaluation

- Phase 1 : Un questionnaire écrit sur le module légal
- Phase 2 : Un QCM sur les modules métiers
- Phase 3 : Un oral avec le jury d'examen

Validation

Attestation de fin de stage délivrée par le centre de formation + diplôme via le GPMSE